

Imprimé de demande d'aide n° 1
à remplir par chaque propriétaire demandeur

Je soussigné(e),

Nom Prénom ou raison sociale (ou collectivité le cas échéant) :

Adresse.....

Tel :

Courriel :

Profession.....

agissant en nom propre ou pour le compte de (indivision, groupement forestier...- à préciser et joindre mandat) :
.....

ai l'honneur de solliciter une aide financière du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif de soutien à la restructuration foncière forestière, conformément au dossier technique suivant et concernant :

des frais de notaire des frais de géomètre

des échanges amiables de parcelles (voir imprimé 2) des acquisitions de parcelles (voir imprimé 2 bis).

opérations réalisées sur la (ou les) commune(s) de :

Superficie de ma propriété forestière (toutes forêts confondues) :

avant opération :ha.....a.....ca

après opération :ha.....a.....ca

d'un seul tenant sur plusieurs îlots

Je suis adhérent à une structure de regroupement de type ASLGF, GIEEF...dotée d'un PSG concerté et bénéficiant d'une certification forestière groupée : oui non

Si oui, préciser laquelle :

N° agrément PSG concerté :

Système de certification forestière :..... Références adhésion groupée :

Je m'engage, pendant une durée de 15 ans au moins à :

- **gérer avec une garantie de gestion durable l'ensemble de ma propriété forestière** (constituée après l'opération foncière) et selon :

un Plan Simple de Gestion volontaire ou obligatoire ou concerté (rayer mentions inutiles):

avant opération : PSG n°.....⇒ après opération : avenant PSG enregistré le.....

à défaut d'avenant à ce jour : je m'engage à demander un avenant dans un délai d'un an et à informer le Département dès son obtention (transmettre attestation d'enregistrement)

avant opération : absence de PSG ⇒ après opération : PSG n°.....

à défaut de PSG: je m'engage à faire agréer un PSG dans les 3 ans, pour une durée de 15 ans au moins et à informer le Département dès son obtention (transmettre attestation d'agrément)

à défaut de PSG individuel, étant adhérent à une structure de regroupement, je m'engage à intégrer le prochain avenant au PSG concerté de cette structure et à informer le Département dès que ces démarches seront effectives, (avec attestation d'enregistrement de l'avenant).

un Règlement Type de Gestion n°

un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles avec programme de coupes et travaux (CBPS+), dans les autres cas (en forêt privée) :

avant opération : CBPS(+) n°..... ⇒ après opération, CBPS+ n°pour nouvelles parcelles

avant opération : absence de CBPS ⇒ après opération, CBPS+ n°

un Document d'aménagement (cas de forêts de collectivités relevant du régime forestier), approuvé le :

.....

Je m'engage, pendant une durée de 15 ans au moins à :

- **adhérer à un système de certification forestière**, pour l'ensemble de ma propriété forestière (*constituée après l'opération foncière*) :

avant opération : certification typen° adhésion.....

⇒ après opération : je m'engage à informer l'organisme certificateur des opérations foncières réalisées

avant opération : absence de certification ⇒ après opération : certification typen° adhésion.....

à défaut de certification individuelle, étant adhérent à une structure de regroupement, je m'engage à intégrer la prochaine adhésion groupée de cette structure à PEFC et à informer le Département dès que ces démarches seront effectives (avec mention des nouvelles références).

- **garder la vocation forestière** de la nouvelle unité foncière créée grâce à l'aide départementale,
- **ne pas démembrer** l'unité foncière ainsi constituée, ce même en cas de vente, donation, apport en société ou échanges ultérieurs,

J'ai eu connaissance des parcelles achetées/échangées sur le site de la « Bourse foncière forestière de l'Ardèche – B2F07 » : oui - non

Sur les frais d'échanges ou d'acquisitions, je déclare :

récupérer pas récupérer la TVA

Je m'engage également à :

- **me tenir informé en matière de gestion forestière durable et de certification forestière**,
- **pour les acquisitions de parcelles avec projet de (re)plantation** : respecter la réglementation des boisements en vigueur si les parcelles sont situées sur une commune réglementée d'Ardèche,
- **respecter les conditions d'attribution de l'aide départementale** indiquées dans ce dossier **et à reverser** au Département de l'Ardèche la subvention perçue en cas de non respect de ces conditions ou de fausses déclarations.

Je certifie l'exactitude de mes déclarations, des renseignements contenus dans ce dossier, et déclare accepter un contrôle éventuel de l'opération réalisée.

ALe

Signature :

A SAVOIR

CONCERNANT LES REUNIONS DE PARCELLES CADASTRALES

Vous pouvez retirer auprès du CRPF ou de votre Centre des impôts (service du cadastre), un feuillet type « Conservation cadastrale et publicité foncière - réunion de parcelles » (Cerfa n°6505). Grâce à ce document, vous **pourrez réunir sous un même numéro plusieurs parcelles attenantes d'une même section, même lieu-dit, même propriétaire et même nature.**

- Cette procédure permet de **simplifier** la gestion des démarches administratives et en particulier les demandes d'aides concernant ces parcelles.
- Cette procédure est **gratuite et simple** : il vous suffit de remplir sur le feuillet les références des parcelles contiguës et d'envoyer cette fiche au service du cadastre de votre centre des impôts.